

Siège social : 32, route de Wolfisheim
F - 67810 HOLTZHEIM (STRASBOURG)
Tel : 33 (0)3.88.78.00.23 - Fax : 33 (0)3.88.76.19.18

www.bongard.fr – bongard@bongard.fr

Communiqué de presse

Pour Diffusion immédiate
01/07/2010
Nombre de pages : 2

La Direction de BONGARD contrainte de prendre acte de l'échec des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)

Dans un contexte économique lourdement dégradé et rendu de plus en plus concurrentiel par la crise, la société BONGARD maintient des résultats équilibrés grâce à une gestion rigoureuse et une politique d'innovation produit dynamique.

Depuis le début des Négociations Annuelles de 2010, la Direction a multiplié les gestes et efforts, prenant notamment en considération l'impact important de la crise sur les plus bas salaires et aboutissant à une proposition salariale qualifiée par les Syndicats eux-mêmes de « bon accord ».

Ces efforts financiers importants consentis par la Direction impliquent un second volet des négociations destiné à renforcer la pérennité de BONGARD en lui permettant d'accroître sa capacité de production.

La Direction ne cherche pas à revenir sur les accords 35 h négociés par le passé, mais a trouvé un moyen d'étendre sa plage de production au week-end lorsque la charge de travail le requiert. En effet, dans un contexte économiquement difficile dans lequel un grand nombre de sociétés navigue « à vue », BONGARD s'est vue obligée de refuser un nombre conséquent de commandes ces derniers mois en raison d'une trop faible amplitude de la plage de production.

La nécessité d'augmenter la capacité de production ne concerne qu'un seul îlot de l'usine, soit 14% des effectifs de l'entreprise. Elle est rendue nécessaire par l'échec du dispositif actuel, entièrement basé sur le volontariat, qui ne permet pas de moduler la capacité de production en fonction de la charge de travail engendrée par les commandes.

La solution proposée par la Direction prévoit l'embauche de 4 personnes afin de constituer une équipe de suppléance travaillant les vendredis, samedis et dimanches matins. Nécessaire mais non toujours suffisante, elle devrait parfois être complétée par des heures supplémentaires effectuées par des salariés volontaires. Dans le cas où ces deux mesures ne seraient pas suffisantes, la Direction pourrait recourir aux heures supplémentaires le samedi en privilégiant les salariés volontaires dans un premier temps.

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 euros

SIRET 582 950 309 00051
RCS Strasbourg B 582 950 309
Code APE 2893 Z
Lieu de Juridiction STRASBOURG

Faite il y a près d'un mois, cette proposition n'a pas reçu de réponse positive des Syndicats, malgré la demande de la Direction le 28 juin dernier de s'asseoir le lendemain à la table des négociations.

Ayant toujours privilégié la concertation, la Direction de BONGARD est véritablement surprise que l'Intersyndicale ait décidé d'amorcer un mouvement de grève le 29 juin au matin, plutôt que de donner suite aux discussions.

Prenant acte de cette volonté flagrante d'interrompre le dialogue, la Direction est contrainte de constater le désaccord et souhaite aujourd'hui qu'un Procès Verbal de désaccord venant clore ces négociations soit dressé.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

M. Sébastien CREDOZ

Directeur des Ressources Humaines

Ligne directe : 06 07 29 86 45 (GSM)